



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 7/2015

Objet: Réfection de la conduite d'eau aux Bioux, 1ère étape

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

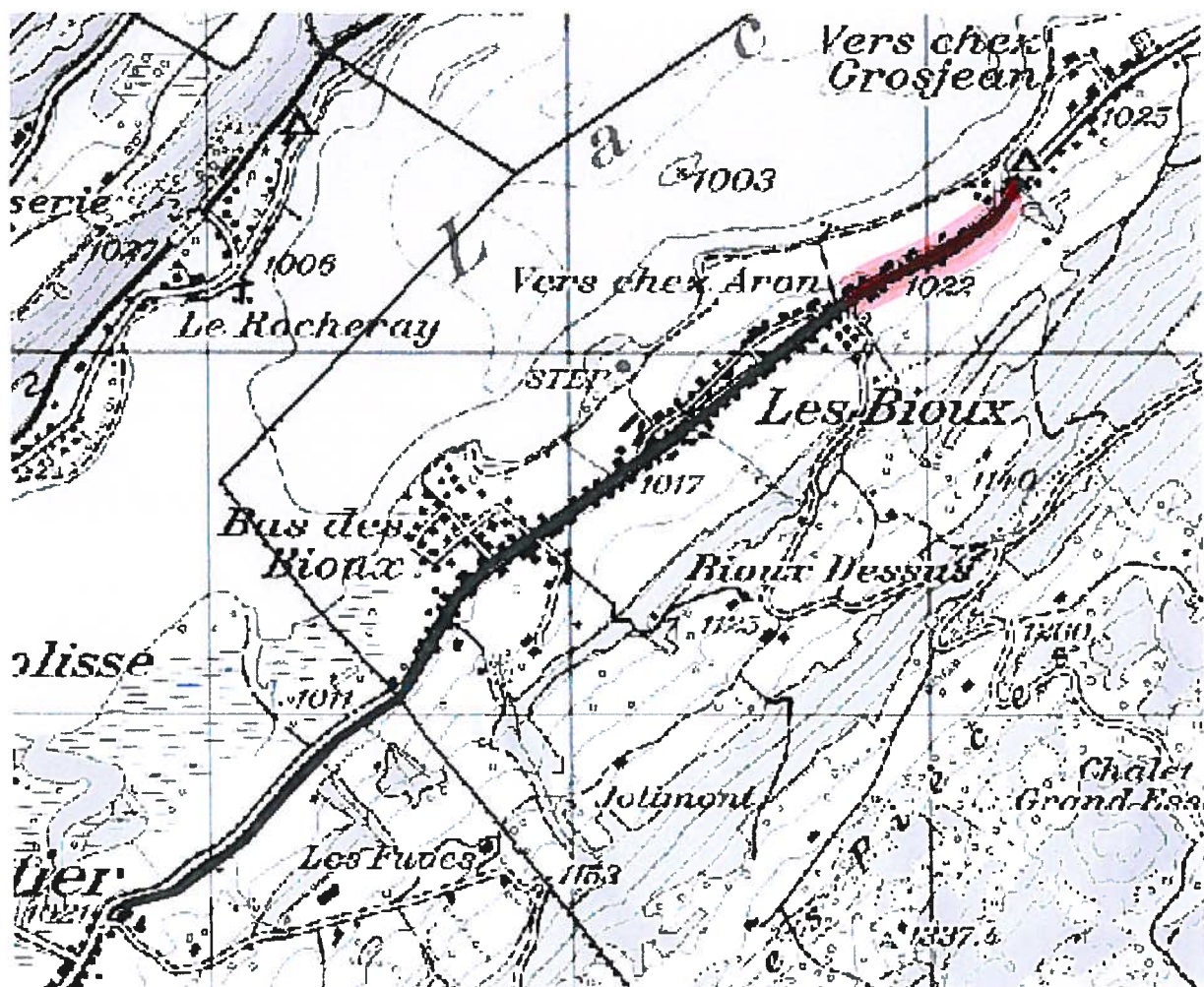
La Municipalité a été informée de la volonté de la Municipalité de la Commune de L'Abbaye d'entreprendre une réfection de la chaussée et du trottoir au Bioux, sur un tronçon allant de Vers chez Aron à Chez Burquin. Ces travaux actuellement en consultation dans les services de l'Etat devraient être entrepris cette année encore.

Lors d'une telle réfection en surface, il convient de se poser la question de l'état des tuyaux situés dessous ! En effet, si des fuites devaient survenir, il serait dommage de devoir rouvrir une route fraîchement refaite.

En l'occurrence, la conduite de transport reliant la source des Bioux avec le réseau de la commune du Chenit à l'entrée de l'Orient, est probablement une des plus anciennes de notre réseau. Il conviendrait donc de s'en préoccuper. A noter que cette conduite sert également à l'alimentation du village des Bioux puisque la commune du Chenit y est distributrice d'eau.

Le problème, c'est qu'elle est longue, très longue !! Environ 3,3 km ! Le coût de sa réfection sera donc cher, très cher !!

La remise en état de cette conduite ne se fera donc assurément pas en une fois, mais en plusieurs tronçons au gré des opportunités et des possibilités financières sur une période de probablement une dizaine d'années.



Travaux prévus

La commune de l'Abbaye envisage une réfection sur un tronçon allant de Vers chez Aron à Chez Burquin. Nous sommes donc concernés pour la conduite d'eau sur un tronçon allant de Vers chez Aron à la station de traitement nouvellement construite, ce qui représente une longueur d'environ 440 mètres.

La conduite actuelle est en fonte Ø 150 mm. Le PDDE propose pour le futur une conduite en PE Ø 198,2 mm. Les vannes de raccordement aux conduites privées seront neuves et les bornes hydrantes seront probablement remplacées.

Estimation des coûts

Le bureau d'études techniques Thorens travaille actuellement à l'élaboration du dossier technique et au devis détaillé de ces travaux.

La commune de l'Abbaye envisageant un début des travaux aussi rapide que possible, la Municipalité souhaite être prête à démarrer dans les mêmes horizons de temps ! Comme la séance de juin sera peut-être trop tardive et ne souhaitant

pas faire de séance extraordinaire pour ce sujet, la Municipalité vous présente donc ce préavis avec des estimations de coût basées sur les travaux réalisés précédemment rapportés à la longueur des travaux proposés aux Bioux, avant même d'obtenir le devis estimatif du bureau Thorens.

Coûts

Les coûts de réalisation prévus sont répartis de la façon suivante :

A. Génie civil	Fr. 250'000.00
B. Appareillage	Fr. 80'000.00
C. Prestations ingénieur	Fr. 30'000.00
D. Fournitures, taxes, divers et imprévus	Fr. 70'000.00

Total TTC estimé	Fr. 430'000.00
	=====

Comme dit précédemment, ces coûts ont été estimés et ne résultent pas de devis précis. Il convient donc d'être indulgent sur ces valeurs. Le montant des divers et imprévus a été défini de façon quelque peu surestimée afin de ne pas avoir de mauvaise surprise nécessitant l'établissement d'un préavis complémentaire.

Financement

N'étant pas au courant de la volonté de la Municipalité de l'Abbaye de réaliser ces travaux au moment de l'établissement du plan des investissements, le chantier prévu dans ce préavis n'a pas été pris en considération pour les investissements 2015. La bonne santé financière de la commune permet cependant de réaliser ces travaux d'entretien de notre réseau d'eau sans péjorer d'autres projets.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif et sera amortie en 20 ans au maximum par le budget annuel. En fonction des résultats financiers des prochains exercices ainsi que des autres investissements à réaliser, le recours à l'emprunt pourrait être nécessaire.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 7/2015,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à réaliser la réfection de la conduite d'eau aux Bioux, 1ère étape
2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 430'000.--, montant duquel sera déduit celui de la subvention allouée par l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie.
3. autorise la Municipalité à emprunter Fr. 430'000.--, si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de Fr. 28'000'000.--.

4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.27 et de l'amortir en 20 ans au maximum, par le budget de fonctionnement, compte n° 810.3311.27.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire



Jeannine RAINAUD Marc André BURDET

Délégués municipaux : - M. Laurent Reymondin
- M. Olivier Baudat
- M. Loïc Rogenmoser

Le Sentier, le 25 mars 2015